

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fiques à exporter, porter son attention sur les pays de production.

» Nous sommes persuadés que nos hautes autorités secondaront les efforts qui seront faits dans les directions indiquées ci-dessus et nous avons tout lieu de croire que ces efforts seront récompensés et contribueront puissamment au développement et au bien-être de la Suisse. »

Tunnel du Mont d'Or.

Etat des travaux au 31 mai 1911.

Côté suisse.

Avancement de la galerie de base	918 m.
» » » de faite	733 »
Abatages de la galerie de base	200 »
» » » de faite	469 »
Maçonneries de la voûte	400 »
» des piédroits	15 »

Côté France. — On travaille toujours à la tranchée de la tête.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

Formulaire D.

Reproduction interdite.

NORMES

RELATIVES A

l'exécution des travaux de construction

établies avec l'assentiment d'autorités
et d'administrations publiques et d'accord avec
la Société suisse des entrepreneurs.

Bureau d'architecte : Objet du contrat :

Entreprise :

CONTRAT

relatif

Entre

en qualité de *maître de l'ouvrage*, représenté par

et

en qualité d'*entrepreneur*, a été conclu, sous réserve de l'approbation écrite du maître, le contrat d'ouvrage suivant :

ART. 1^{er}.

Le maître remet à l'entrepreneur, qui accepte, l'exécution des travaux désignés ci-dessus; les dispositions du présent contrat et les éléments suivants constituent la base du contrat.

a. les plans présentés lors de la passation du contrat

et l'avant métré

b. la soumission ou l'offre de l'entrepreneur en date du

c. les « Conditions générales » (formulaire E), des Normes relatives à l'exécution des travaux de construction, établies par la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes.

d. les « Conditions spéciales » pour

e.

ART. 2.

Les délais d'achèvement des ouvrages sont fixés comme suit :

ART. 3.

En cas d'inobservation des délais stipulés à l'article 2 ci-dessus, l'entrepreneur subit à titre de peine ou amende conventionnelle, conformément aux dispositions des « Conditions générales » précitées, les retenues suivantes :

ART. 4.

L'entrepreneur fournit les garanties suivantes :

ART. 5.

Ainsi convenu et signé en exemplaires.

....., le 19.....

L'Architecte *L'Entrepreneur,*
représentant du Maître de l'ouvrage,

Approuvé,
le Maître de l'ouvrage,

Accepté par l'assemblée des délégués de la S. S. d. I. et A. du 11 décembre 1910, à Aarau.

Association internationale pour l'essai des matériaux.

Les séances de discussion suivantes auront lieu pendant l'été 1911.

1^{re} séance : sujet **Les Ciments**, le 15 juin, à 10 h. du matin, dans la salle du tribunal (Hôtel-de-Ville) de Neuchâtel, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et plâtre.

Dans cette séance, on passera en revue l'industrie suisse des ciments et on étudiera les essais scientifiques pour l'exposition nationale. A l'ordre du jour aussi, l'élasticité du béton à la compression.

2^{me} séance : sujet **Les métaux**, le 20 juillet, à 2 1/2 h., dans l'auditoire de l'Etablissement pour l'essai des matériaux, à Zurich. On traitera spécialement l'essai de la fonte.

Les communications ou propositions concernant ces séances seront reçues avec reconnaissance par M. le prof. Schulé, à Zurich.

Outre les membres de l'Association, les ingénieurs et architectes qui s'intéressent aux questions traitées seront les bienvenus.